

FORTIS FINANCE NV

Emprunt obligataire public en EUR à 5 ans



FORTIS FINANCE NV, filiale et véhicule financier du Groupe Fortis, lance un nouvel emprunt libellé en euro. D'une durée de 5 ans et émis à 102%, il offre un coupon de 4,80% (brut). Le rendement sur base annuelle est de 4,346% (brut).

FORTIS FINANCE NV

FORTIS FINANCE NV opère en tant que fenêtre sur les marchés financiers mondiaux pour les entités du Groupe Fortis, un important banquier et assureur international comptant parmi les 20 plus grandes institutions financières européennes. Fortis SA/NV en Belgique et Fortis NV aux Pays-Bas agissent conjointement en tant que garants des transactions financières de FORTIS FINANCE NV.

Rien de tel que la simplicité

FORTIS FINANCE NV lance aujourd'hui un nouvel emprunt dont les principales qualités sont sans doute la simplicité et la limpidité. Dès le départ, vous savez très précisément ce que votre capital vous rapportera et à quelles dates vos coupons vous seront versés.

Libellée en euro et, par conséquent, exempte de tout risque de change, cette obligation classique prévoit en effet

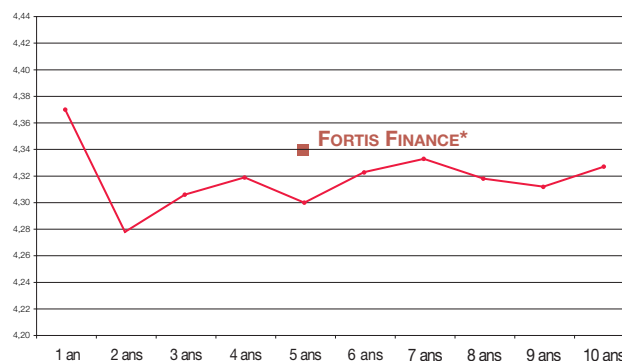
- la distribution d'un **coupon de 4,80% (brut)** le 30 août de chaque année
- le remboursement du capital à 100% de sa valeur nominale, le 30 août 2012.

Toutes ces certitudes font de ce nouvel emprunt FORTIS FINANCE NV un placement destiné à tout investisseur, même très défensif, à la recherche d'une **alternative sûre et rentable à l'épargne classique.**

Contexte de taux

Un emprunt en EUR (Bund allemand/obligation d'Etat) d'une durée de 5 ans offre actuellement (27.07.2007) un rendement brut de 4,299%.

Courbe des taux en euro (Bunds allemands) au 27 juillet 2007



* Rendement brut sur prix d'émission (4,346%) du nouvel emprunt FORTIS FINANCE NV.

Principales caractéristiques de cette émission

Emetteur	FORTIS FINANCE NV.
Garant	Fortis SA/NV et Fortis NV.
Rating des garants	Moody's: Aa3 / Standard & Poor's: A+ / Fitch: AA-.
Devise	EUR.
Montant total	Minimum 50 millions EUR et maximum 100 millions EUR.
Titres	<ul style="list-style-type: none">- Coupures de 1.000 EUR.- Code ISIN: XS0313890385 - Série EMTN 184.- Titres non-livrables.- La conservation de ces valeurs en Compte-titres Fortis est gratuite¹.
Service financier	<ul style="list-style-type: none">- Fortis Banque en Belgique.- Fortis Bank (Nederland) aux Pays-Bas.- Fortis Banque Luxembourg au Luxembourg.
Intérêts	<ul style="list-style-type: none">- Les intérêts sont payables annuellement à terme échu, le 30 août de chaque année et pour la première fois, le 30 août 2008.- L'investisseur recevra, chaque année, un coupon brut de 4,80%.- Le rendement brut sur prix d'émission est donc de 4,346%.
Date d'échéance	30 août 2012, soit une durée de 5 ans.
Date d'émission et de paiement	30 août 2007.
Prix d'émission	102%.
Prix de remboursement	100%.
Taxe sur opérations de bourse (TOB)	<ul style="list-style-type: none">- A la souscription: néant.- A l'achat ou à la vente sur le marché secondaire: 0,07% (max. 500 EUR par opération).
Cotation	Cet emprunt sera coté sur la Bourse de Luxembourg. Fortis Banque sera market maker sur le marché secondaire. Rien ne garantit toutefois le développement d'un marché actif permettant la négociation de cet emprunt. Le marché peut s'avérer limité et peu liquide et il n'est pas possible de prévoir les cours auxquels les obligations pourront y être négociées. L'investisseur qui voudrait vendre ses obligations avant leur remboursement devra donc les vendre au prix du marché. Ce prix pourra être inférieur ou supérieur à la valeur nominale.
Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique	Les revenus de titres de créances étrangers encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 15%. Le prélèvement du PM a un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés.
Prospectus A disposition aux guichets de toute agence Fortis Banque ou sur simple appel au 02/565 54 12	D'une valeur purement informative, le présent Flash Invest est publié à titre indicatif, les investisseurs potentiels étant invités à consulter la documentation de l'émission (voir-ci-dessous) avant de décider d'investir. Les investisseurs sont invités à lire attentivement le Prospectus de Base, rédigé en anglais et daté du 9 juillet 2007, son résumé ainsi que les Conditions Définitives (Final Terms) rédigées en anglais et daté du 26 juillet 2007, et à considérer la décision d'investir dans ces obligations à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises et, plus particulièrement, des informations mentionnées dans la section "Facteurs de risques". Un résumé du Prospectus de Base est également tenu à leur disposition. S'ils l'estiment nécessaire, les investisseurs peuvent en outre consulter au préalable un spécialiste en conseils financiers.

¹ Il appartient aux investisseurs de s'informer quant aux frais que pourraient leur réclamer d'autres établissements financiers.

SOUSCRIPTIONS

La période de souscription court du 30 juillet au 24 août 2007 (clôture anticipée possible en cas de sursouscription ou de modifications des conditions de marché).

Vous pouvez souscrire à ce nouvel emprunt via **PC banking** ou via **Phone banking** (au 078/05 05 02) ainsi qu'aux **guichets de toute agence Fortis**. Vous y trouverez toute la documentation officielle, de même que sur notre site Internet www.fortisbanking.be/epargneretplacer (cliquez ensuite sur "Obligations", "Description" et "Emissions en cours").

Si vous souhaitez de plus amples informations sur cette opportunité d'investissement ou sur toute autre, contactez notre **Service Clients au 02/433 40 32**.